

COMPTE RENDU

Réunion du Vendredi 23 avril 2021

Présents : Messieurs BALU Luc, CHEVALLIER Kevin, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

Absent : Monsieur ELLEBOODE Guillaume : pouvoir donné à Mlle PLOUZEAU Clémence
Monsieur BERTHET Audric : pouvoir donné à M BALU Luc.

Heure de début de la séance 19h05.

Vote du huis clos à l'unanimité au vu du contexte sanitaire.

Vote de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

1. Point sur les concessions du cimetière :

Arrivée de Mylène à 19h21

Actuellement, la concession pour 30 ans est à 80€. En cas de fin de la durée de concession, la mairie prévient la famille pour savoir si la concession est renouvelée ou non. Le coût pour remettre en état la concession abandonnée ou expirée est de 200€.

Les prix annoncés par les autres communes pour 30 ans sont de :

Marçay, Thizay, Lerné 100€ / La Roche Clermault 90€ (30€ pour 15ans) / Couziers 150€ et Candès St Martin 200€ / Beaumont en Véron 150€ le nouveau cimetière et 90€ l'ancien. Les élus s'interrogent sur la nécessité de proposer une durée supérieure à 30 ans

Concernant le columbarium, la commune propose 15 ans à 300€ et 50 ans à 500€.

Pour le jardin du souvenir, faut-il faire payer ou non le dépôt des cendres ? Il est demandé ce que font les autres communes qui possèdent un jardin du souvenir et les conditions de pose d'une plaque nominative. Il est proposé de faire payer en cas de la pose d'une plaque nominative et laisser le dépôt anonyme sans paiement. Ce point sera revu après la prise d'information auprès des communes de la CCCVL.

- ➔ Après débat, le tarif de 100€ est voté à l'unanimité pour une concession d'une durée de 30 ans avec possibilité de renouveler après.
- ➔ Pour le columbarium : Pas de modification votée mais ajout de la durée de 30 ans à 400€.
- ➔ Aucune différence ne peut être faite entre les habitants du village et ceux qui n'y sont pas (interdiction légale)

Les élus soulèvent la question de l'agrandissement du cimetière dans les prochaines années.

2. Etude du projet de pacte de gouvernance

Mme le Maire présente le projet de pacte de gouvernance, voté par le Conseil communautaire et expose également les échanges et débats qui ont eu lieu lors d'ateliers dont elle a pu avoir connaissance. Mme le Maire précise que Mme Sophie LAGREE de la CCCVL se propose de présenter ce projet lors d'un prochain conseil.

Plusieurs points interpellent les élus sur les différentes orientations :

Orientation n°1 :

Le but est d'éviter les logements abandonnés dans les communes. Il est demandé quel type de logement est recherché, lesquels sont à privilégier. Il est précisé que notre commune ne peut rien apporter pour ce projet puisqu'il y a peu de résidence secondaire, et déjà des logements sociaux).

Il faudra demander plus de précisions sur ce point

Pour le bus numérique, il a été précisé qu'il ne pouvait se déplacer que 2 fois sur la commune, l'objectif est d'ensuite aller sur Chinon et Avoine. Que va être proposé aux habitants des communes plus loin sur la possibilité d'y aller ? Quel transport ? Quelle mobilité ? Transport solidaire ? Il s'agit d'un transport ponctuel dépendant des bénévoles et leurs disponibilités. Pour la CCCVL, le problème est la rentabilité avec un bus quasiment vide en cas de mise en place d'un transport quotidien. Il est opposé le fait que le bus des ados fonctionne bien pendant les vacances scolaires avec un départ à 13h pour Cinais et retour vers 19h pour le centre de loisir. Quid de la possibilité de prendre le bus scolaire ??

Orientation n°2 :

La mutualisation des services, du personnel entre les 19 communes et la CCCVL.

Les élus s'interrogent sur l'obligation d'adhérer à ces contrats, les conséquences et la possibilité de rompre le contrat en cas de problème sur un service. Mme le Maire interrogera la CCCVL à ce sujet.

Orientation n°3 :

Il est question des RPI de la Rive Gauche. Lors de l'atelier du 7 mars dernier, M. MOUTARDIER avait indiqué qu'à terme (dans les 5 ans) les RPI de la Rive gauche fermeraient et qu'en attendant les élèves de CM seraient transférés à ANCHE pour éviter la fermeture de l'école ; Mme le Maire précise avoir interrogé les services de la CCCVL pour avoir des précisions . Pour le moment, aucun retour n'a été effectué.

Orientation n°4 :

Il est demandé de recevoir à l'avance les ordres du jour et documents de travail afin de permettre aux élus de se concerter avant les commissions et d'exprimer le souhait de la commune. L'idée d'intranet est intéressante pour tous les conseillers municipaux.

Orientation n°5 :

Les élus émettent des réserves sur les pouvoirs de la Commission Finances sur les prises de décisions sur les questions fiscales de la Commune. Les élus demandent des précisions sur ce paragraphe et souhaitent qu'une modification soit faite afin que la Commission Finances ne soit consultée que sur la demande des élus et n'émette qu'un avis consultatif. Mme le Maire contactera la CCCVL.

Orientation n°6 :

Au sein de la commune de St Germain, les élus font déjà la synthèse des commissions et organisent des concertations entre eux avant et après les réunions.

Il est demandé de noter que les conseillers municipaux peuvent assister au bureau (c'est accepté actuellement pour représenter le maire).

Une nouvelle fois, il est noté l'intérêt de la création d'un intranet au sein de la CCCVL.

Orientation n°7 :

Question sur notre projet tourisme pour le petit st germain. Les élus émettent l'idée de contacter les services de la CCCVL pour leur soumettre ce projet afin de les associer à ce projet. Les élus ont déjà recensé différents points d'intérêt touristique sur le territoire communal afin de développer un nouveau circuit. Une réunion sera programmée prochainement.

Orientation n°8 :

Elisabeth, secrétaire de mairie est satisfaite de l'organisation de ces réunions entre secrétaires : cela permet d'échanger sur leur méthode de travail, mise à jour des logiciels, expériences de chacune.

Bilan

Les élus n'approuvent pas ce projet en l'état et attendent des réponses de la CCCVL avant de se prononcer.

Prise de compétence par la CCCVL de la mobilité

Après concertation des élus, et vu les explications de M. CHEVALLIER qui a assisté à l'ensemble des réunions à ce sujet, les élus approuvent à l'unanimité la prise de compétence de la mobilité pour les transport.

3. Subvention des amendes de police

Le département propose de sécuriser l'arrêt de bus de l'école. Il nous demande combien d'enfant prennent le bus ici par jour. Il est décidé de reporter la question à l'année prochaine afin de répondre à cette question. A noter qu'il ne faut pas plus de 15 élèves pour ???
Lumière devant l'arrêt de bus est grillée (passage du siel en novembre) Il y a trois passages de car le soir et deux le matin.

Il est émis l'hypothèse d'un plateau ralentisseur ou une réduction de la route pour une seule voie. Il en faut pas oublier le passage des moissonneuses et tracteurs sur la chaussée et donc prévoir 4 mètre et ne pas mettre de plots.

4. Questions diverses

- Point sur les demandes du CIAS : vaccination/transport solidaire. Ils ont besoin de bénévoles pour accompagner les personnes qui viennent se vacciner au centre de Beaumont en Véron.

- Point sur les travaux de voirie :

On enlève le projet de la place des prés de vienne puisque la route va être refaite.

Le devis serait de 13000€ pour les places avec bicouche et enrobée avec 30% en subvention.

Nous avons reçu l'approbation de la subvention pour la place des prés de vienne et l'entrée sécurisée pour les pompiers.

- Convention garderie : M. Moutardier demande à ce que le hall ait les mêmes horaires que l'école (mais M. Cheminade a demandé horaire pour désinfection de la garderie). Deuxième modification pour l'entretien des locaux, le nettoyage des locaux comprend..... par les animateurs du périscolaire. Entretien des toilettes par la mairie, prise en charge des produits d'entretien par la CCCVL. Ok pour préciser ce que c'est le nettoyage.
 - On valide sous réserve de l'horaire.
- Point sur le projet de mise en valeur du patrimoine de St Germain, réunion prévue le 22/05 pour affiner le projet.
- Point sur le calendrier des élections à venir en juin prochain : organisation du bureau de vote
- Devis pour la fontaine de malheur : 1152€ de frais de bornage. Il n'y a pas eu de proposition de prix. M Clerc se questionne sur la zone, notre projet n'entraîne pas de classement en zone Znt. Mail transmis à M. Clerc. On ne sait pas si l'état changera d'avis. Relance de la famille.
Dossier pour l'année prochaine, on ne fait pas de proposition.
Demande d'un devis moins cher de bornage.

- Problème tracteur tondeuse, il y a eu un problème à l'achat. Possibilité par la paysanne de le réparer (réponse dans la semaine).
- Pas de devis pour la voirie.
- Vaccination : proposition que les élus de plus de 55 ans soient vaccinés.
- Election du 20 Juin et 27 Juin : 2 élections le même jour, vote des départementales donc deux bureaux.
- Demande du facteur pour changer l'emplacement des boîtes aux lettres du perron et les installer toutes au même endroit. Pour le moment, les boîtes aux lettres sont sur terrain privé. M Perdriaux a mis sa boîte aux lettres dans l'impasse. Accord du conseil municipal pour un seul lieu. Demande aux propriétaires s'ils sont ok.
- Demande de prêt de l'urne pour les élections du conseil de l'ordre des sages-femmes.
- Entretien avec Antoine Berthonneau : devis pas encore reçu. Gouttière de chez Corinne à vider.
- Broyage des peupliers au port guyot, attente d'une réponse sinon comcom doit être au courant pour la première quinzaine de juin.
- Relai symbolique entre le 19 commune à partir du 23 juin. Refaire tous les ans jusqu'à la date butoir des JO. Faire participer les enfants, les élus. Parcours de 120km avec 24 étapes. Parcours